



Autoroutes du Sud de la France DRE RAA

DELEGUES DU PERSONNEL

Questions posées préalablement à la séance par la **CGT** pour la réunion prévue.

Le mercredi 2 mai 2018

Question 1

Téléphone pro

Sur A89 et A72 comme nous l'avions prédit, les élus CGT dénoncent la perte de réseau sur le téléphone pro. Pour couronner le tout, les ouvriers d'astreinte doivent sur la demande de l'encadrement transférer le numéro du pro vers leur portable perso voire leur fixe.

Les élus CGT demandent à la direction de faire cesser ces pratiques ! Et de résoudre ce problème comme elle l'avait dit en continuant à rembourser les forfaits téléphoniques.

Question 2

Avantage en nature

Lors de la remise du téléphone pro, un document a été donné par l'encadrement à ceux qui devaient en être doté contre une signature. Certains d'entre nous ont notifié sur cette feuille un paragraphe en manuscrit précisant qu'ils ne l'utiliseraient jamais en perso et donc ne voulaient pas que ce téléphone soit déclaré en avantage en nature. Malgré cela, sur leur fiche de paye cet avantage y est déclaré !

Les élus CGT rappellent à la Direction que l'octroi d'un avantage en nature, au détriment d'un montant plus élevé de salaire, ne peut être imposé par l'employeur sans l'accord du salarié.

Les élus CGT demandent à la Direction de cesser ces pratiques illégales et de supprimer l'avantage en nature du téléphone sur le bulletin de salaire des salariés qu'ils l'ont refusé.

Question 3

Délai de prévenance

Les salariés du centre valence ont rencontré Mr Grandserre fin mars dernier, lui posant la question déjà posée par les élus CGT par deux fois, en l'occurrence sur le délai de prévenance non payé pour un changement d'horaire du TSA pour un départ à 7h du matin au lieu de 8h, prévenu à moins de 72h et où il y avait confusion avec un changement de poste.

Les salariés lui ont refait voir la convention C37 avec ses art.4, 5 et 6 et redemandent les 3 points d'indices qui n'ont pas été payés.

Mr le RH avait compris le sens de la question et devait donner une réponse officielle courant du mois d'avril.

Les salariés du Centre de Valence aimeraient avoir une réponse comme il leur avait été annoncé.

Question 4

Frais tph

La Direction a annoncé en CE du 24 avril qu'une demande de frais téléphonique pourra être faite à hauteur de 50% de 30€ de facture pour les salariés qui ont eu des difficultés techniques avec le téléphone professionnel.

Quand est-il pour les salariés montant l'astreinte qui ont reçu le téléphone professionnel mais qui ont quand même été appelés sur leur téléphone personnel plusieurs fois ?

Question 5

Dégâts aux installations

En cas de dégâts aux installations, il est demandé aux patrouilleurs et aux ouvriers autoroutiers de faire remplir un formulaire à l'utilisateur. L'OA ou le patrouilleur ne remplissent pas le document, c'est bien à l'utilisateur de le faire. Si ce dernier refuse de remplir le document, il est demandé au salarié de prendre en photo l'attestation d'assurance et la plaque d'immatriculation.

Des questions s'imposent :

- Etant donné que des photos seront prises pour donner suite à cette consigne, quelle démarche la société a entrepris auprès de la CNIL ?
- Où peut-on consulter l'autorisation de la CNIL pour prendre en photo l'assurance et la plaque d'immatriculation des usagers ?
- Combien de temps peuvent être conservées ces photos ?
- En cas de refus de l'utilisateur que soit pris en photo ces éléments, quelle consigne est donnée aux salariés ?